

FOIRE AUX QUESTIONS - ECOLE CAMONDO

I - L'ÉCOLE

PAGE 3

1. Quelle est votre offre de formation?
2. Quel est le statut de l'École?
3. Pourquoi choisir l'école Camondo ?
4. Quels liens entre l'école Camondo et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)?
5. Avez-vous un cursus en formation continue ou en cours du soir ?

II - LES METIERS DES ARTS APPLIQUES ET DE L'ARCHITECTURE

PAGE 4

1. Quels sont les métiers des arts appliqués et de l'architecture ?
2. Quelle est la différence entre architecture intérieure et décoration d'intérieur ?
3. Quelle est la différence entre architecture et architecture intérieure?
4. Quelle est la différence entre design industriel et design de produit d'environnement?
5. À quels métiers prépare l'école Camondo ?

III - LE TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER: RECONNAISSANCE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

PAGE 5

1. Quelle est la reconnaissance du titre d'architecte d'intérieur-designer de l'école Camondo ?
2. Est-ce que le titre de l'école Camondo est l'équivalent d'un master? Que peut-on faire après?
3. Vos anciens trouvent-ils facilement du travail?
4. Avez-vous un service de placement? Dispose-t-il de beaucoup d'offres?
5. Quels sont les anciens connus?

IV - LA PEDAGOGIE DANS LE CURSUS DE 5 ANS

PAGE 6&7

1. Quelle est votre spécificité pédagogique ?
2. Appliquez-vous la structuration européenne des études (LMD)?
3. Quelles sont les disciplines enseignées? et les logiciels?
4. La scolarité comporte t'elle des stages ?
5. Quel est le volume de travail encadré à l'École et de travail personnel ?
6. Avez-vous des partenariats avec des entreprises?
7. Organisez-vous des échanges internationaux?
8. Comment se décident les passages en année supérieure?
9. Quel est le taux d'échec annuel?

V - LE CONCOURS D'ENTREE DANS LE CURSUS

PAGE 8

1. Faut-il une année préparatoire pour réussir le concours d'entrée en 1^{ère} année? Laquelle?
2. Qui peut présenter le concours?
3. Le Cycle préparatoire facilite-t-il l'entrée dans le cursus?
4. Peut on entrer directement en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année ?
5. Comment et quand se déroule le concours?
6. Quel est le taux de réussite au concours?
7. Quelle est la procédure d'entrée en 4^{ème} année?
8. Comment s'inscrire au concours?

VI - LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PAGE 10

1. Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE)?
2. Le titre d'architecte d'intérieur-designer peut-il s'obtenir par VAE?

VII - LE CYCLE PREPARATOIRE

PAGE 11

1. Avez-vous une mise à niveau en arts appliqués (MANAA) ?
2. Avez-vous une classe préparatoire ?
3. Quel est le contenu de l'enseignement du Cycle préparatoire?
4. Comment entrer au Cycle préparatoire?

5. Quel est le nombre d'étudiants au Cycle préparatoire ?
6. Qu'obtient-on après un an de Cycle préparatoire ?
7. Les étudiants du Cycle préparatoire présentent-ils le concours d'entrée au cursus de l'école Camondo?
8. Que faire après le Cycle préparatoire?

VIII - VIE PRATIQUE ET TARIFS

PAGE 12

1. Quelles sont les modalités financière dans le Cycle préparatoire ?
2. Quelles sont les modalités financière dans le Cursus?
3. Est-ce que vos étudiants bénéficient de la sécurité sociale étudiante, et des bourses du CROUS?
4. Quel est le programme Egalité des chances du Cursus ?
5. Avez-vous un resto U?
6. Comment se loger à Paris? Avez-vous un internat?
7. Quel budget de fournitures et de services (reprographie...) faut-il prévoir en sus des frais de la scolarité ?
8. Faut-il avoir un ordinateur portable?

I – L'ÉCOLE

1. Quelle est l'offre de formation de l'école Camondo ?

L'École propose deux formations supérieures :

- un **cursus de 5 ans** menant à l'obtention du diplôme d'architecte d'intérieur-designer visé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Arrêté du 28 juin 2016) et enregistré au titre 1 du RNCP.
- Un **cycle préparatoire** (post bac), préparant aux concours d'entrée dans les écoles publiques ou privées d'arts, d'arts appliqués ou d'architecture. C'est aussi, pour un public en formation continue, une sensibilisation à l'espace et à l'objet renforcée par des apprentissages culturels et plastiques.

2. Quel est le statut de l'École ?

L'école Camondo est un établissement d'enseignement supérieur privé sous forme d'association reconnue d'utilité publique et sans but lucratif. **L'admission s'effectue hors plateforme Parcours Sup.**

3. Pourquoi l'école Camondo ?

- **Depuis la création de l'école il y a plus de 75 ans**, nous confrontons en permanence notre formation et notre pédagogie à la réalité des métiers de la conception des espaces de vie et à leur constante évolution.
- **Pour sa reconnaissance par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** qui vise depuis 2016 le diplôme délivré par l'école (arrêté du 28 juin 2016)
- **Pour la qualité de son corps enseignant**, professionnels reconnus dans leur domaine principal d'activité : architectes, architectes d'intérieur, designers, plasticiens, graphistes, historiens de l'art, communicants, philosophes...
- **Parce qu'elle est adossée au musée des Arts décoratifs** et que ses étudiants profitent de l'ensemble de ses collections et expositions ainsi que de sa bibliothèque,
- **Pour son excellent taux d'insertion professionnelle (cf. III. 3)**

4. Quels liens entre l'école Camondo et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) ?

Aucun. **Ce sont deux écoles complètement distinctes.** L'ENSAD est un établissement public dépendant du ministère de la culture qui propose dix spécialisations en arts appliqués (Architecture intérieure, Art espace, Cinéma d'animation, Design graphique / Multimédia, Design objet, Design textile et matière, Design vêtement, Image imprimée, Photo / vidéo, Scénographie), alors que l'école Camondo est une école privée (association) qui propose un cursus en architecture intérieure et design, adossée au musée des arts décoratifs.

5. Avez vous un cursus en formation continue ou en cours du soir ?

L'École est agréée en formation professionnelle continue. Elle accueille régulièrement quelques étudiants sous ce statut (notamment en congé individuel de formation) soit dans son cycle préparatoire, soit dans son cursus. Cependant, elle ne propose pas encore de cours spécifiques en formation professionnelle ou en cours du soir.

II – LES METIERS DES ARTS APPLIQUES ET DE L'ARCHITECTURE

1. Quels sont les métiers des arts appliqués et de l'architecture ?

Ils sont très divers : architecte, architecte d'intérieur, décorateur, designer industriel, designer, conseil en communication visuelle, graphiste, photographe, vidéaste, styliste, urbaniste, directeur artistique, aménageur....

2. Quelle est la différence entre *architecture intérieure* et *décoration d'intérieur* ?

Le décorateur n'agit que sur les ambiances et sur les finitions de surface. L'architecte d'intérieur, avec certaines précautions (cf question III-3), agit sur les volumes et les espaces. Ceci induit un niveau de responsabilité supérieur à celui du décorateur. En outre, ce dernier ne possède pas la technicité de l'architecte d'intérieur et du designer.

3. Quelle est la différence entre *architecture* et *architecture intérieure* ?

C'est une différence d'échelle : l'architecte construit et est soumis aux règles d'un ordre professionnel; l'architecte d'intérieur intervient soit sur le «déjà construit» soit en collaboration avec une équipe d'architecture. Il n'est pas autorisé à signer des permis de construire et doit se faire conseiller par un ingénieur s'il modifie la structure constructive d'un espace, son ossature (abattre un mur porteur par exemple). Son échelle de travail le conduit à une réflexion centrée sur l'homme comme usager de l'espace. Il privilégie les problèmes d'ergonomie, les questions du détail et de la finition, l'usage pratique de l'espace (travailler, habiter, consommer, voyager, apprendre, se déplacer à l'échelle privée ou collective). L'aspect technique est prédominant en architecture. La formation plastique tient une place particulière en architecture intérieure.

4. Quelle est la différence entre *design industriel* et *design de produit d'environnement* ?

Le **design de produit d'environnement** se rapporte aux composants de l'espace du quotidien : mobilier, mobilier urbain, luminaires, arts de la table, stands, dispositifs événementiels, études de services etc... Le design industriel se conçoit en grande série, hors contextualisation de l'espace dans lequel il s'insère.

5. À quels métiers prépare l'école Camondo?

> Le Coursus de cinq ans prépare aux métiers d'architecte d'intérieur et de designer, souvent exercés conjointement qui aboutit à l'obtention du diplôme d'architecte d'intérieur-designer. La transversalité de l'approche pédagogique donne à l'étudiant plus d'opportunités dans son insertion professionnelle. Certains diplômés s'orientent vers la **scénographie, l'événementiel, la direction artistique et croisent dans leur pratique, la diversité de ces champs d'intervention...**

L'exercice professionnel se situe soit en activité libérale soit comme salarié (dans le public ou le privé). Parmi les employeurs, on peut citer les agences d'architecture intérieure et de design, les grands groupes de distribution (de masse ou de luxe) ou hôteliers, de restauration, les institutions (musées, lieux d'exposition) et les agences d'architecture qui recrutent des architectes d'intérieur dans une logique d'approche globale des projets.

> Le Cycle préparatoire prépare à une entrée dans toutes les écoles d'arts, arts appliqués ou architecture et laisse volontairement ouverte la question du métier futur.

III – LE DIPLOME D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER : RECONNAISSANCE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Quelle est la reconnaissance du diplôme d'architecte d'intérieur-designer de l'école Camondo ?

Le diplôme de l'École bénéficie de deux reconnaissances: **l'enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) au niveau I pour cinq ans** et depuis l'arrêté du 28 juin 2016, **la reconnaissance de sa qualité de diplôme par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Il n'existe que deux écoles d'arts appliqués en France, bénéficiant de ce second niveau de reconnaissance.

2. Est-ce que ce titre est l'équivalent d'un master ? Que peut-on faire après ?

Le titre n'est pas encore reconnu comme master, mais il s'agit bien d'un diplôme visé par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). Il est donc reconnu à un excellent niveau pour une entrée sur équivalence en école d'architecture, par exemple.

3. Vos anciens trouvent-ils facilement du travail ?

À leur sortie de l'École, durant quelques années, les diplômés effectuent souvent des missions ponctuelles, soit en tant que salariés soit en travailleurs indépendants dans le cadre de leur entreprise individuelle (auto entreprise le plus souvent) avant, pour la majorité d'entre eux, d'ouvrir une agence (seul ou en association).

Il ressort d'une enquête menée sur la promotion diplômée de 2017 que 98% des diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent l'obtention du diplôme, dont 95% dans le secteur de l'AID.

Le salaire moyen à la première embauche se monte à 29000 euros annuels brut environ (chiffres promo 2016).

4. Avez-vous un service de placement ? Dispose-t-il de beaucoup d'offres ?

L'École est régulièrement alimentée par des offres de collaboration pour des salariés (CDD, CDI), et des indépendants (free-lance ou association avec des auto-entrepreneurs). La personne en charge de l'insertion anime un groupe de diffusion Internet pour les anciens étudiants. C'est aussi par ce biais que nos étudiants sont informés des offres de stages.

5. Quels sont les anciens connus ?

Philippe Starck, Pierre Paulin, Jean-Michel Wilmotte, Marie-Christine Dorner, Patrick Rubin, Mathilde Brétilot, Patrick Bouchain, Frédérique Valette... et dans les plus jeunes Aki et Arnaud Cooren, Patrick Gilles, Pierre Gonnalons, Vincent Tordjman etc...

IV - LA PEDAGOGIE DANS LE CURSUS DE 5 ANS

1. Quelle est votre spécificité pédagogique ?

Une formation globale et transversale centrée sur l'espace (architecture intérieure) et sur l'objet (design de produits). En appui à ces matières, de nombreuses disciplines (culturelles, esthétiques, techniques...) sont étudiées dans une large ouverture sur l'art en général et les grandes évolutions sociétales. Cette pédagogie transversale est peu courante. La plupart des autres écoles proposent une spécialisation après un tronc commun d'un ou deux ans.

Cette formation globale et transversale développe une grande capacité d'adaptation à des métiers en constante évolution et à des secteurs économiques variés. Elle facilite l'insertion professionnelle.

2. Appliquez-vous la structuration européenne des études (LMD) ?

Oui. Le programme des études est structuré en 10 semestres. Les matières sont dotées de crédits en fonction de la charge de travail réclamée par chacune (travail à l'École et travail personnel hors l'École) et de la nature du travail demandé (rendu individuel ou collectif, workshops ...). Le total des crédits semestriels est de 30, portant la valorisation du titre d'architecte d'intérieur-designer à 300 crédits. Le livret de l'étudiant, accessible sur Internet, détaille pour chaque cours le poids en crédits, les objectifs, le programme et les modalités d'évaluation, facilitant ainsi la compréhension de la scolarité par les étudiants, notamment les étudiants étrangers, et donc la mobilité d'études.

Les 3 premières années sont sanctionnées par un certificat de fin de 1^{er} cycle. Bien que n'étant pas reconnu académiquement, il peut permettre aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur 2^{ème} cycle ailleurs, en France ou à l'étranger. La grande majorité des élèves, choisissent de poursuivre leur 2^{ème} cycle au sein de l'École.

3. Quelles sont les disciplines enseignées? et les logiciels?

Le site Internet de l'École permet d'accéder à un tableau récapitulatif des différents enseignements, ainsi qu'au programme détaillé de chaque année de cours.

Le 1^{er} cycle (3 ans et 6 semestres) est consacré à l'apprentissage des fondamentaux en architecture intérieure et design, avec une complémentarité d'approche en ce qui concerne le dessin, l'approche plastique, les ambiances (couleur, design lumière, design sonore), avec une complémentarité d'approches, notamment en ce qui concerne les formations plastiques. Dès le 2^{ème} semestre de 1^{ère} année, l'étudiant est plongé dans les problématiques de la *démarche de projet*, traitant d'une variété de sujets, de la conception à la mise en œuvre.

Le 2^{ème} cycle (2 ans et 4 semestres) est centré sur le développement de l'autonomie.

Les étudiants travaillent à la fois de façon individuelle, mais aussi en groupe dans certains ateliers ou dans des workshops.

Les logiciels enseignés sont Autocad, Cinéma 4D, Rhinocéros 5, La Suite Creative CS6 (Photoshop, Indesign, Illustrator). Les étudiants disposent d'un parc informatique (Mac et PC) et travaillent sous les deux systèmes d'exploitation.

4. La scolarité comporte-t-elle des stages en entreprise ?

> La scolarité comporte deux stages obligatoires en fin de 3^{ème} année (deux mois minimum) et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année (quatre mois minimum). Ils sont effectués en atelier de fabrication, en agence d'architecture, d'architecture intérieure, de design, de communication visuelle, en bureau de style.... Chacun est intégré aux études et fait l'objet d'un rapport de stage évalué.

> Les étudiants ont aussi la possibilité de faire des stages optionnels dès lors qu'ils sont en rapport avec leur projet professionnel.

> En contact permanent avec quelques centaines d'entreprises, l'École accompagne les étudiants dans leur choix tout en exerçant un contrôle vigilant sur le déroulement des stages.

5. Quel est le volume de travail encadré à l'École et de travail personnel ?

Sur environ 30 semaines d'année universitaire, chaque semaine de cours comprend en moyenne au 1^{er} cycle, 28h de cours ou ateliers encadrés par des enseignants et 18h au 2^{ème} cycle. Il faut y ajouter une vingtaine d'heures hebdomadaires de travail personnel. C'est une formation exigeante en particulier aux époques des «rendus» et des cours intensifs. Pour permettre aux étudiants une grande flexibilité dans leur organisation, l'École reste ouverte tous les soirs de semaine jusqu'à 22h00.

6. Avez-vous des partenariats avec des entreprises ?

Oui, nombreux qui permettent aux étudiants de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année de confronter leurs apprentissages au monde professionnel tout en bénéficiant d'un encadrement académique. Voici quelques exemples de partenariats :

- l'aménagement des espaces d'accueil dans un hôpital,
- l'aménagement de logements étudiants sur le campus d'une grande école,
- une scénographie pour la boutique d'une marque de luxe,
- l'aménagement du hall de la gare Saint Lazare,
- un nouveau lieu de coiffure valorisant les services rapides (bar à chignons, tresses, coiffage, couleur...), pour L'Oréal Professionnel,
- l'aménagement de jardins d'hiver pour le bailleur d'un immeuble HLM de la ville de Bordeaux,
- l'aménagement d'une auberge de jeunesse dans le marais,
- l'aménagement de la salle de musique de la Garde Républicaine sur l'île de la cité...

La formation est étayée par des visites de sites, la participation de responsables et d'experts (techniques, commerciaux, marketing, logistique, communication, design...) et par une évaluation professionnelle distincte de celle des enseignants. Les partenariats débouchent parfois sur la réalisation de prototypes et l'édition de projets lauréats. L'obligation d'un travail collectif pour les phases d'analyse du sujet pousse en outre les étudiants à se familiariser avec les pratiques professionnelles.

7. Organisez-vous des échanges internationaux ?

> Oui, l'école Camondo favorise la mobilité étudiante en Europe et au-delà.

Elle est titulaire d'une Charte Erasmus + pour aider au financement des mobilités d'études et des mobilités de stages en entreprise. Des accords sont conclus avec l'institut supérieur des Arts de Bruxelles-Saint Luc, la School of Arts de Glasgow, le Politecnico de Milan et l'IED de Barcelone et Madrid.

Hors charte Erasmus, l'École a des accords bilatéraux avec l'université de Montréal – faculté de l'aménagement, l'université Belgrano de Buenos Aires et le Hong Kong Design Institute.

> Par ailleurs, en 3^{ème} année, les étudiants auront le choix entre 4 destinations pour des workshops de une à deux semaines en partenariat avec des étudiants d'une université de la région choisie.

8. Comment se décident les passages en année supérieure ?

Les étudiants sont évalués en partie par un contrôle continu de leurs travaux, par leurs «rendus» en cours de projet d'architecture intérieure et de design et par leurs devoirs sur table dans d'autres matières. Les rendus prennent différentes formes selon les disciplines : dessins, maquettes, installations plastiques, panels d'iconographies et de plans, dossiers...

Le jury de passage en année supérieure a connaissance des notes acquises par l'étudiant et décide de son passage sur la base de ses notes, de ses compétences et s'appuie également sur le stand de fin d'année des travaux de chaque étudiant.

9. Quel est le taux d'échec annuel ?

Il n'y a pas de taux prédéterminé. Les études sont exigeantes tout au long des 5 années du cursus et le passage en année supérieure n'a rien d'automatique.

V – LE CONCOURS D'ENTREE DANS LE CURSUS

1. Faut-il une année préparatoire pour réussir le concours d'entrée en 1^{ère} année à Camondo ? Laquelle ?

Une année de formation initiale n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée notamment pour les candidats titulaires d'un bac général car les épreuves demandent un minimum de compétences plastiques et l'entretien comporte l'examen d'un dossier de travaux personnels difficile à bâtir seul. Des étudiants tout juste bacheliers peuvent être admis, en particulier s'ils sortent de filières artistiques (STD2A...).

2. Qui peut présenter le concours d'entrée en 1^{ère} année ?

Le bac est exigé. Les étudiants en terminale au moment du concours devront produire la preuve de la réussite au baccalauréat après avoir été admis. On constate des réussites dans toutes les séries (bac général, technologique ou professionnel). Les étudiants scolarisés à l'étranger doivent posséder un titre admis en équivalence du bac ainsi qu'une bonne pratique écrite et orale de la langue française. Il n'y a pas de limite d'âge, contrairement à l'entrée en écoles publiques.

3. Le Cycle préparatoire facilite-t-il l'entrée dans le cursus ?

Le Cycle préparatoire est une très bonne préparation mais aucun quota de places ne lui est réservé. Ses étudiants sont mis en concurrence avec tous les autres. Par ailleurs, le Cycle préparatoire n'est pas une classe préparatoire spécifique à l'entrée dans le cursus de l'École. Son champ d'investigation est axé sur l'espace et l'objet mais ouvre sur des langages très variés. Il prépare aussi très efficacement à des orientations en arts plastiques, architecture, graphisme, textiles....

4. Peut-on entrer directement en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année ?

C'est tout à fait possible.

ELIGIBILITE

Pour être éligible à présenter le concours d'entrée directe en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année, les candidats doivent avoir antérieurement validé respectivement, au moins 60, 120 ou 180 ECTS après leur baccalauréat ou le titre étranger admis en équivalence dans un cursus diplômant en :

- design,
- architecture d'intérieur
- architecture
- arts appliqués.

Peuvent également être admis à passer ce concours, les candidats en cours d'année dans un des cursus ci-dessus. Dans ce cas, le candidat est admis sous condition d'obtention de ses crédits ECTS.

Attention: les MANAA n'étant pas considérées comme un cursus diplômant, les étudiants qui ont fait une MANAA sont éligibles à une entrée en 1^{ère} année.

MODALITES DU CONCOURS

Pour entrer en 2^{ème} ou 3^{ème} année, le candidat devra ensuite passer le concours d'entrée dont les épreuves sont communes à tous les candidats (cf. ci dessous).

L'entrée en 4^{ème} année se fait sur dossier et entretien. Dans ce cas, le candidat n'a pas à passer les épreuves sur table.

5. Comment et quand se déroule le concours (entrée en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année)?

Il comporte 2 phases.

- le samedi 11 mai ou le dimanche 12 mai 2019, une journée d'épreuves sur table.

La journée mêle écrit, dessin et volume. À partir d'un support, extrait de texte, reproduction d'un tableau, photographie, installation in situ... sont demandés une analyse et des commentaires écrits ainsi qu'une production de dessins et de maquettes, avec notion d'échelle, permettant une expression personnelle et créative.

Exemples de sujets proposés récemment :

- En 2018, *Un voyage à l'intérieur*, Dimorestudio, Dimoregallery, Design Week de Milan, 2018 et *Capter l'attention, may I have your attention please ?* Maarten Baas, installation à Kazerne lors de la Deutch Design Week de Eindhoven, novembre 2017
- En 2017, *Derrière la fenêtre*, une photographie et une reproduction de Magritte
- En 2016, *Une bibliothèque de souvenirs*, texte de Haruki Murakami, *Kafka sur le rivage*, traduit du japonais par Corinne Atlan
- la semaine du 14 mai 2018, un entretien de 20 minutes avec un jury composé d'enseignants de l'École (discussion de motivation et présentation d'un dossier de travaux personnels).

6. Quel est le taux de réussite au concours d'entrée en 1^{ère} année

Le nombre de places pour l'entrée en 1^{ère} année avoisine 70. Le taux d'admission est proche de 40%. Une liste d'attente est constituée.

7. Quelle est la procédure d'entrée en 4^{ème} année?

La procédure d'admission en 4^{ème} année comporte l'évaluation d'un dossier de candidature composé d'un document récapitulatif du parcours de l'étudiant, de l'ensemble de ses notes de premier cycle, d'un dossier de travaux personnels en format .pdf réunissant ses travaux les plus récents.

L'examen de ce dossier est suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes avec une commission composée de deux enseignants qui jugent de la qualité du dossier de travaux personnels du candidat et l'entendent sur ses motivations et son projet professionnel.

Cet entretien pourra se faire sur skype pour les candidats domiciliés hors de France.

Cette procédure fera l'objet de plusieurs sessions qui s'échelonnent entre début mars et fin avril.

Le candidat devra en outre faire la preuve, avant la date de la rentrée, d'un niveau d'anglais au moins égal à B1 et pour les candidats étrangers, d'un niveau de français au moins égal à B2.

8. Comment s'inscrire au concours ?

L'inscription se fera en ligne directement sur le site www.ecolecamondo.fr

Elle est soumise à des frais d'inscription d'un montant de **120 euros**.

VI – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

1. Qu'est-ce que la VAE ?

C'est un **moyen d'obtenir tout ou partie d'un titre par une autre voie que celle des études**, en faisant valoir d'autres expériences acquises notamment par la voie professionnelle, durant un an minimum.

2. Le titre d'architecte d'intérieur-designer peut-il s'obtenir par VAE ?

Oui. Cette procédure s'adresse aux personnes justifiant d'au moins une année d'expérience professionnelle en conception de projets d'architecture intérieure et de design.

Après une première phase d'examen de la recevabilité d'une demande de VAE, le candidat dépose un dossier comportant au moins deux projets complets sur des sujets démontrant une certaine complexité et illustrant une activité dans les champs de l'objet et de l'espace, ainsi qu'un travail personnel de réflexion distanciée portant au choix sur :

- le positionnement et les enjeux de l'exercice professionnel,
- une thématique en relation avec l'objet et/ou l'espace,
- des recherches préalables à un projet d'architecture intérieure ou de design.

Le dossier du candidat comprendra programme, cahier des charges, esquisses et croquis de recherche, plans, coupes, élévations, toutes vues en trois dimensions rendant compte du projet, devis et descriptifs, documents rédigés explicitant les choix réalisés... et tous documents nécessaires à la compréhension et à la communication du projet.

Ce dossier est examiné par un rapporteur. Il est ensuite soutenu par le candidat, en présence du rapporteur, devant un jury constitué du directeur de l'École et de deux personnalités extérieures qualifiées (l'une choisie parmi l'encadrement d'une structure recrutant des salariés des métiers correspondants, l'autre parmi les salariés des métiers correspondants).

VII – LE CYCLE PREPARATOIRE

1. Avez-vous une mise à niveau en arts appliqués ?

Le terme de **MANAA** renvoie aux classes préparatoires à l'entrée des écoles supérieures d'art du ministère de l'Education nationale. Ce sont des classes préparatoires publiques qui sélectionnent notamment sur la base des notes de 1^{ère} et terminale. On peut citer les mises à niveau de l'ENSAAMA-Olivier de Serres, de l'école Duperré, de l'école Estienne, de l'école Boulle, du Lycée Auguste Renoir à Paris, du Lycée Technique de Sèvres, de l'ESAAT à Roubaix et du Lycée La Martinière Terreau à Lyon...

Le Cycle préparatoire n'est pas une MANAA au sens défini ci-dessus mais une classe préparatoire indépendante. Elle prépare néanmoins aux concours d'autres écoles que Camondo, qu'elles soient publiques ou privées, françaises ou étrangères.

2. Avez-vous une classe préparatoire ?

Oui. Créée en 2002, c'est une **classe préparatoire indépendante**. Explorant plusieurs échelles depuis l'espace jusqu'à l'objet et plusieurs formes d'expression artistique, elle permet à un étudiant de déterminer quelle sera la filière la plus adaptée à son potentiel et à ses aspirations. C'est une **année de découverte épanouissante, très productive et cependant non compétitive**, les étudiants se destinant à des écoles et des métiers distincts.

Le cycle accueille des étudiants qui, préparant leur entrée en école supérieure d'arts, d'arts appliqués ou d'architecture, souhaitent au préalable affiner leur choix d'orientation. L'accès à ces écoles, publiques ou privées, passe en effet par la réussite aux épreuves d'un concours ou à une sélection sur dossier et suppose une maturité, l'affirmation d'une personnalité, des savoir-faire spécifiques démontrés notamment dans un dossier de travaux personnels.

Il peut aussi accueillir des personnes désirant élargir leur domaine de compétences par une formation complémentaire dans les champs de la création, éventuellement en formation professionnelle.

720 heures annuelles de cours sont réparties de mi septembre à fin avril, avec in fine une préparation aux oraux de concours. Une semaine comprend jusqu'à 27 heures de formation.

3. Quel est le contenu de l'enseignement du Cycle préparatoire ?

Le cycle propose :

- une approche pluridisciplinaire d'ouverture culturelle à travers arts plastiques, littérature, cinéma, théâtre, musique... explorant, durant 12 modules, les différentes échelles du cadre de vie, du corps à la ville ;
- une approche expérimentale à travers des ateliers consacrés à l'expression plastique, à la réalisation d'un projet personnel ;
- une acquisition progressive de savoirs et savoir-faire durant les cours de dessin, de modèle vivant, de communication visuelle et d'histoire de l'art ;
- des temps consacrés à la préparation des dossiers de concours pour en accentuer la singularité et en parfaire la présentation ;
- une journée de présentation des formations et des métiers de la création dans le domaine des arts appliqués.

Deux semestres d'études

Pour expérimenter les relations entre corps, espace et objet dans leurs complexités et leurs richesses, deux grands thèmes sont étudiés à travers 14 modules :

Thème 1/ Du corps aux pratiques quotidiennes

L'exploration des cinq sens développe une conscience sensible du réel. Voir, entendre, sentir, goûter et toucher permet d'accéder à des outils de conception riches puis d'explorer l'espace, les gestes et les objets de la vie quotidienne.

Thème 2/ De chez soi à la ville monde

A la lisière du privé et du public, un espace de transition relie deux mondes, deux états. Des repères du quartier aux problématiques urbaines mondiales, le thème aborde vocabulaire, codes, techniques et pensées contemporaines inspirées par la ville.

4. Comment entrer au Cycle préparatoire?

L'entrée au Cycle préparatoire nécessite au préalable le baccalauréat toutes séries et pour les étudiants scolarisés à l'étranger un titre admis en équivalence et une bonne pratique du français. L'admission est prononcée sur examen d'un dossier de motivation composé pareillement pour les élèves sortant de terminale et pour les actifs désireux d'une formation professionnelle :

- d'une lettre (un A4 recto maximum) expliquant les raisons personnelles de l'orientation choisie et l'impact de certaines expériences sur cette décision (voyages, lectures de livres et revues, activités scolaires et extra-scolaires, visites, stages, actions et pratiques personnelles)
- d'une douzaine d'éléments graphiques diversifiés - **des copies format A4 ; attention le portfolio n'est pas restitué** - écrits, dessins, photos... qui attestent d'un engagement, d'une curiosité et d'une sensibilité plastique au monde

- un certificat récent de classe de terminale ou une copie du baccalauréat
- la copie des bulletins scolaires de première et de terminale
- la fiche de renseignements téléchargeable sur le site internet de l'Ecole

Calendrier:

Les dossiers d'admission sont envoyés au gré des élèves, à partir du 7 janvier 2019. Ils reçoivent une réponse dans le mois qui suit. Les inscriptions pour la rentrée 2019/2020 sont prises par ordre d'arrivée. Il n'est pas constitué de liste d'attente. Les désistements, assortis d'un coût de dédit de 325 €, sont admis jusqu'au vendredi 28 juin 2019.

5. Quel est le nombre d'étudiants au Cycle préparatoire ?

Environ 70 étudiants répartis en 2 groupes selon les cours.

6. Qu'obtient-on après un an de Cycle préparatoire ?

Il n'y a ni diplôme ni équivalence universitaire à la sortie du Cycle préparatoire mais tous les étudiants poursuivent des études selon différentes voies. Ceux qui s'orientent vers les écoles publiques émettent des vœux à bac+1 via la plateforme Parcours Sup ou tentent les concours écoles du ministère de la culture (ENSAD, ENSCI, école des Beaux Arts...).

7. Les étudiants du Cycle préparatoire présentent-ils le concours d'entrée au cursus de l'école Camondo ?

La plupart le présentent mais certains ne le présentent pas et tous présentent aussi d'autres concours publics ou privés. En effet, le Cycle préparatoire est une formation tout à fait indépendante du Cursus. Elle prépare aussi à d'autres orientations.

8. Que faire après le Cycle préparatoire ?

Présenter une sélection à l'entrée en grande école d'arts appliqués ou d'architecture: école Camondo ou autre. Environ la moitié des étudiants s'orientent vers des écoles d'architecture intérieure ou de design. On trouve aussi des poursuites d'études vers d'autres secteurs: architecture, étalagisme, textiles, mode, graphisme, arts plastiques, dessin animé...

VIII - VIE PRATIQUE ET TARIFS

1. Quelles sont les modalités financières du Cycle préparatoire ?

Les coûts sont de 8 000 € de scolarité annuelle et 300€ de frais de dossier (possibilités de paiements échelonnés).

Les frais de scolarité (hors frais de dossier) sont remboursés en cas d'échec au baccalauréat. Ils sont aussi remboursés, hors frais de dossier et frais de dédit (325€), dans la limite d'un désistement le vendredi 28 juin 2019 au plus tard, pas après cette date, sauf cas de force majeure.

2. Quelles sont les modalités financières dans le Coursus ?

Les coûts sont de 9 000 € annuels de frais de scolarité pour le 1^{er} cycle (années 1, 2, 3) et de 12 000€ annuels pour le 2^{ème} cycle (années 4 et 5), ainsi que 220€ de frais de dossier dus seulement lors de la première inscription dans le coursus. Les frais de scolarité sont remboursés, hors frais de dossier et frais de dédit (325 €), dans la limite d'un désistement le vendredi 28 juin 2019 au plus tard, sauf cas de force majeure.

3. Est-ce que je peux être remboursé des frais d'inscription en Cycle préparatoire si je suis admis dans le Coursus ?

Oui, dès lors que cette information nous parvient avant le 28 juin 2019.

4. Est-ce que vos étudiants bénéficient de la sécurité sociale étudiante ? et des bourses du CROUS ?

Tous les étudiants du Coursus et du Cycle préparatoire ont le statut étudiant. Ils bénéficient de la sécurité sociale étudiante.

Les étudiants du Coursus - **pas ceux du Cycle préparatoire** - peuvent bénéficier des bourses du CROUS. La demande de bourse est effectuée de façon individuelle par Internet (le «dossier papier» n'existe plus) le 31 mai au plus tard.

5. Quel est le programme Egalité des chances du Coursus ?

L'École a mis en place un programme «**Egalité des chances**». Des dons et mécénats permettent de réduire les frais de scolarité d'étudiants en sensible difficulté financière. Ce programme permet aux élèves inscrits en Cycle préparatoire ou en Coursus de bénéficier de réductions de droits de 25 ou 50%, voire d'une scolarité totalement gratuite. Une commission d'attribution de ces aides privées se tient en juin. Ces aides s'ajoutent aux bourses du CROUS

6. Avez-vous un resto U ?

Non. Cependant, les étudiants ont accès à la cafétéria de l'École Spéciale d'Architecture toute voisine, aux restaurants du CROUS en particulier celui de Port Royal à 8mn à pied.

7. Comment se loger à Paris ? Avez-vous un internat ?

Nous ne disposons pas de place en internat ni en résidence universitaire. La liste des foyers du CROUS est communiquée. Le bureau des élèves peut assurer la relation entre étudiants sortants et nouveaux étudiants.

8. Quel budget de fournitures et de reprographie faut-il prévoir en sus des frais de l'École ?

Cette question est difficile puisque cela dépend beaucoup des étudiants et de leur année d'études. Un matériel basique doit être acquis en 1^{ère} année qui sera gardé tout au long de la scolarité. En outre, certains étudiants parlent d'environ 100 euros par mois (matériel et impressions). Le bureau des élèves de l'École opère des achats groupés et obtient ainsi des réductions.

9. Faut-il avoir un ordinateur portable ?

En 1^{ère} année, les cours d'Adobe sont dispensés sur les ordinateurs de l'école (Mac et PC). Un ordinateur portable est donc utile mais pas obligatoire.

A partir de la 2^{ème} année du coursus, vous aurez besoin de votre ordinateur pour suivre les cours d'Autocad, Rhinocéros et Cinema 4D (dont la licence est fournie par l'école). Nous vous conseillons vivement d'investir dans un PC